

Sommaire:

Mot du Maire	p 1
Paroles d'associations.....	p 2-5
Bien vivre ensemble.....	p 6-8
Informations diverses	p 8
Evenements	p 9
Activités été	p10 –11
Renseignements pratiques ...	p12
Annexe	
Présentation du budget	



Resp. publication : Mousel P

Conception et réalisation :

Doussaint N Charbeaux A Noël S
Dobigny M Altmeyer S Liesch JM
Jezequel MA

Secrétariat Mairie :

1 rue des vagériaux

51110 Warmeriville

Tél : 03 26 03 32 04

Courriel :

mairie@warmeriville.fr

Site internet : warmeriville.fr

Edité en 1115 exemplaires

MOT DU MAIRE

Avec les quelques pluies enfin tombées pour régénérer la nature et nos cultures, le printemps plein d'espoir et de renouveau succède enfin à un hiver long et son lot de difficultés. Le coût de l'énergie qui génère de nouvelles tensions sociales, la guerre aux portes de l'Europe à l'issue incertaine et enfin une épidémie qui régresse.

La situation sanitaire semble s'améliorer : nous pouvons maintenant évoluer plus librement et nous rencontrer.

Regarder l'avenir et garder l'espoir resteront ma devise pour les années qui viennent.

Avant l'été, Warmeriville va retrouver plusieurs moments de convivialité, perdus ces dernières années au travers de nombreuses manifestations qui vont voir le jour avec l'arrivée des beaux jours.

Quel bonheur d'avoir pu croiser nombre d'entre vous à l'occasion du marché nocturne du vendredi 10 juin. Voir la place de l'Eglise, notre place de cœur de ville, sous un jour inhabituel, convivial, animé, faisait tout simplement plaisir.

Nous savons tous qu'il faut faire quelques efforts pour reconstruire progressivement une vie collective riche :

-l'occasion de discuter, de mieux se connaître, de découvrir les nouveaux habitants,

-l'occasion, tout simplement, de créer du lien.

C'est notamment ce lien de proximité qui rend notre village agréable à vivre.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de très belles vacances.

Le Maire,
Patrice MOUSEL

FOYER VOLUME : 50 ans déjà !

Un peu d'histoire :

Compte-rendu municipal daté du 1er septembre 1971 :

« Une grande espérance se fait jour en ce moment dans notre commune avec la réunion de 50 jeunes de 12 à 20 ans désireux de s'organiser en une association tant culturelle que sportive. Les bonnes idées ne manquent pas et si l'on parle de club photo, ping-pong, billard, jeux de société, karting, canoë-kayak et même de théâtre pour ne citer que les principales, deux difficultés surgissent : remettre en état les salles mises à disposition par la commune et trouver des animateurs bénévoles pour s'occuper des activités proposées ».

(A noter : ce sont ces mêmes jeunes qui ont rénové l'ancienne salle de cinéma, devenue depuis la « salle du Foyer »).

Des vœux concrets sont émis et il ne restera plus, pour leurs réalisations, que des bonnes volontés se fassent connaître auprès de Monsieur Paul Moreau, garagiste, qui centralisera et coordonnera les efforts de chacun pour le bien de tous.

Le 26 Novembre 1971, le Journal officiel confirmait la création de l'Association loi 1901 dénommée « VOLUME » (qui sera rapidement appelé « Foyer Volume » dans la pratique).

Monsieur Paul Moreau en deviendra très logiquement le premier Président.

Ensuite, lui succéderont Monsieur Jean-Claude Vaillant, Monsieur Pierre

Articlaut, Monsieur Michel Chevalier,

Madame Chantal Leclerc, Monsieur Claude Bonnesoeur, Madame Anita Giot,

Monsieur Michel Jahyer et enfin moi-même.

Les plus anciens se rappelleront le succès des foires notamment en 1979 et 1980 à l'initiative du Foyer et de l'Association familiale rurale. Plus près de nous, le Foyer a été un des moteurs du Téléthon. Aujourd'hui encore, le Foyer participe à l'animation du village et est à l'origine d'initiatives comme le nettoyage des lieux publics par nos coureurs à pied.

L'objectif est toujours de proposer aux

habitants du village et des environs des activités sportives et de loisir.

Au gré des demandes et de la faisabilité, on a pratiqué ou on pratique :

La peinture et le dessin, les travaux manuels, devenus atelier créatif au fil du temps, la gym pour adultes, enfants et même bébés.





Les arts martiaux comme le judo, le jujitsu, le viet vo dao, le karaté, la boxe, française et thaïe

La danse sous toutes ses formes : classique, de salon, moderne, country, zumba, kuduro'fit.,

Les rollers, le ping-pong, la poterie, le labo photo, les jeux éducatifs, le cyclo - tourisme, le yoga.



Le ciné - club, la pétanque, l'atelier informatique, les tarots, le théâtre, La marche nordique, la course à pied.



Et en musique : batterie, claviers, chant, solfège, guitare.

En 2021-2022 le Foyer Volume, c'est 550 adhérents (1/3 d'hommes et 2/3 de femmes), 9 salariés, 22 bénévoles et 105 heures hebdomadaires.

N.Doussaint

Vernissage de l'atelier peinture

Le 21 et 22 mai, l'atelier peinture a présenté au Figuier près de cinquante œuvres. Après deux ans de pandémie qui ne nous a pas permis de nous retrouver, cette exposition a été ressentie comme une thérapie. Tous les lundis matin de 9h à 12h, Annie anime l'atelier depuis 2016.

Il est toujours possible d'accueillir quelques passionnés.



MUSIQUE



L'audition de l'école de musique a eu lieu le 24 avril 2022. Près de 50 élèves se sont produits, tous en groupe. Chanteurs, guitaristes, batteurs et pianistes ont ravis les 400 spectateurs présents.



Course à pied : les WSE poursuivent leurs efforts.

Le deuxième trimestre, synonyme de compétitions à répétition, battait son plein, laissant peu de répit à nos coureurs.

En avril, dix de nos adhérents participaient à la première course nature de 10 kms, organisée par nos voisins de Neuflize. Le lendemain de cette épreuve, cinq valeureux trailers arpentaient les remparts et les forêts de la citée fortifiée de Rocroi. Le calendrier de mai laissait entrevoir encore quelques déplacements. Deux adhérents se lançaient à l'assaut du relai des cathédrales reliant Sillery à Chalons en Champagne et terminaient cette épreuve, longue de 56 km, quand même. Ensuite, quinze d'entre nous se rendaient à Muizon pour la 20^{ème} édition du trail de la Mai'zonnaise afin de parcourir les sentiers et vignobles du massif de Saint Thierry sur 12 ou 19 kms avec



en prime, la traversée de la Vesles juste avant l'arrivée. Ensuite, un petit retour à la course sur route à Reims, sur la célèbre « foulée des Sacres » qui a vu six représentants WSE courir les deux boucles de 4 kms, alors que deux jours plus tard, nous étions neuf aux 10 kms nature de Bétheniville.

Ce mois de juin ne sera pas en reste.

Dès le début du mois, lors d'un week-end complet, vingt membres de la section défiaient les bosses du Mont de Berru. Les six premiers, couraient le samedi en fin d'après midi, 14 kms en duo sous un soleil de plomb, alors que le lendemain, c'est sous la pluie, le reste de la troupe pataugeait sur les chemins boueux sur des distances de 10 ou 20 kms. Aussi, la section WSE était une nouvelle fois représentée sur route lors du marathon du lac du Der, épreuve qui voyait cinq de nos adhérents courir ce marathon en grande partie sur la digue.



Notre section continuera son ascension, avec au programme l'Ardennes méga trail (26 et 54 kms) en fin de mois et le trail des Tordus à Verzenay (12, 25 et 50 km) en juillet. Enfin, notez sur vos agendas, que nous préparons l'organisation une randonnée dans le cadre « d'octobre rose », le dimanche 23 octobre 2022 au matin, au départ de la salle le Cercle. Des animations et trois parcours, sans difficulté, vous seront proposés (4, 8 et 12 kms).

Pour tous renseignements, consultez notre page facebook <https://www.facebook.com/WSE51110> et envoyez nous un message.

T.Dubois.



Pétanque Loisirs Warmeriville

Notre section forte de ses 43 adhérents continue de progresser, preuve de notre vitalité et convivialité.

Notre programme d'activités est constitué d'un concours interne mensuel et de challenges interclubs loisirs sans aucune contrainte bien sûr.

-Victoire contre Ambonnay le 10 avril 2022 et défaite contre Selles le 22 mai 2022.

Le match retour à domicile contre Ambonnay a lieu le 19 juin et le match retour également à domicile aura lieu le 17 juillet.

Les entraînements ont lieu tous les jours suivant la disponibilité et l'envie de chacun.

Adhésion annuelle :18 euros.

Plus de renseignements au 0643756472.

M.Daniel GENNESSEAU (Vice-président).

JSP

La section des jeunes sapeurs-pompiers de Warmeriville recrute pour la saison 2022/2023 des adolescents (filles et garçons) nés en 2008 et 2009.

Etre motivé, sportif, rigoureux et discipliné.

Les cours ont lieu le vendredi soir (sport) et un samedi sur deux (cours et les manœuvres), pas de cours pendant les vacances scolaires.

Participation à de nombreuses manifestations sportives et concours de manœuvres (Départementale, Régionale et Nationale) ainsi qu'aux cérémonies commémoratives et officielles.

Nombre de places limitées à douze.

Si vous souhaitez nous rejoindre dans un engagement citoyen.

Contactez le Caporal Jérôme MAILLET au 06.27.77.14.48

ou jsp.warmeriville@gmail.com.



Le comité de jumelage organise sa soirée cochonnailles le samedi 19 novembre 2022 au centre associatif.

Pensez à réserver dès à présent cette date !

La crise sanitaire étant encore présente, le voyage en Italie n'aura pas lieu cette année. Nous espérons pouvoir (enfin) l'organiser en 2023...



Bruits dans les propriétés privées :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de
14h30 à 19h

le dimanche et les jours fériés
de 10h à 12h

Soyez vigilants !!!



ARRETE MUNICIPAL N° 55-22

PORTANT SUR L'OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Le Maire de la commune de WARMERIVILLE,

Vu la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national modifiée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1 et L 2122-28,

Vu le code pénal et notamment l'article R. 610-5,

Vu le règlement sanitaire départemental de la Marne, notamment les articles 99 et suivants,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, d'hygiène et de sécurité,

Considérant que les branches des arbres, haies en bordure des voies, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité que la sécurité de la circulation des piétons et véhicules,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous.

ARRETE

Article 1 : Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux

En dehors du nettoyage régulier de la voie publique effectué par la commune, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1.20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires interdits par la loi.

Article 2. La neige, le gel

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.

Article 3. Les déjections canines

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Des sacs à déjections animales sont disponibles en Mairie.

Article 4. L'entretien des végétaux

Tailles des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires ou locataires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 m.

Elagage : les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

Les propriétaires ou locataires doivent se référer aux règles d'urbanisme.

A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 5. Contraventions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout agent de la force publique ou agent assermenté habilité à dresser procès-verbal aux contrevenants sur le fondement de l'article R 610-5 du code pénal. Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1ère classe (article 131-13 du code pénal).

Le Directeur Général des services, l'agent de surveillance des voies publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés et affiché en Mairie.

Ampliation sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bazancourt.

Article 6. Le présent arrêté annule et remplace toutes dispositions prises antérieurement.

Fait à Warmeriville, le 20 avril 2022 le Maire, Patrice MOUSEL

Informations diverses

Information

Rappel de l'offre de transports proposée aux personnes âgées de plus de 65 ans pour les déplacements de leur domicile à la zone commerciale afin de faire leurs courses.

S'adresser à la mairie au 03 26 03 32 04



OPAH opération programmée d'amélioration de l'habitat

Pour quel logements ? Maison ou appartements de plus de 15 ans

Pour qui ? Propriétaires qui occupent le logement ou propriétaires bailleurs.

Pour quels travaux ? Economie d'énergie, maintien à domicile, amélioration de l'habitat, rénovation pour louer en loyer maîtrisé.

Pour quelles subventions ? 25 à 95% du montant HT des travaux éligibles.

www.grandreims.fr/amelioration-habitat

Téléphone 0 800 200 248 (appel gratuit)

Diagnostic complet et gratuit sans engagement.

Flyer disponible en mairie



Vous avez un ou plusieurs téléphones inutilisés ?

Et si vous faisiez un geste solidaire et environnemental ?

Venez déposer vos téléphones du 10 juin au 11 juillet à la Maison de Service de Warmeriville (2 rue du 11 novembre).

Ecosystem donne une seconde vie à votre téléphone : réparation ou recyclage !

Tous les téléphones collectés sont acheminés vers les Ateliers du Bocage, société d'intérêt collectif membre d'Emmaüs France, spécialisée dans la remise en état des téléphones mobiles.

Marché nocturne

Vendredi 10 juin s'est tenue la première édition du marché des producteurs et artisans locaux de 17h à 21h place de l'Église.

Un ciel ensoleillé et une ambiance détendue et conviviale ont ainsi rassemblé plusieurs centaines de personnes et une trentaine d'exposants sur un fond musical du groupe Présence (Roland Karl et Didier Darbon).

Ce marché vous a plu ? Nous vous donnons rendez-vous les vendredis 8 juillet et 9 septembre pour la 2ème et 3ème édition !



WARMERIVILLE

MARCHÉ NOCTURNE

Vendredi 8 juillet

Vendredi 9 septembre

de 17h à 21h place de l'Eglise

Avec de nouveaux exposants !

buvette
restauration
35 exposants

Et toujours un concert

de Roland KARL et

Didier DARBON

Pour animer votre soirée

Marche gourmande

Quelques 110 marcheurs ont pris le départ le dimanche 12 juin pour un parcours de 6,11 ou 16km à travers les rues et les champs de Warmeriville.

Une très belle journée sous le soleil et remplie de bonne humeur.

Programme des activités ETE 2022
Commune de Warmeriville et Isles-sur-Suippe

A compter du 11 juillet

Début des inscriptions : le 27 juin (directement au secrétariat de la mairie de Warmeriville, ou au 03 26 03 32 04 ou par mail : mairie@warmeriville.fr)

TENNIS

Au tennis club (stade Laurent Lecomte)
Par groupe de 6



Semaine 31 Du 01 au 05 août (avec Alexandre)

14h00-15h30 : 7/10 ans

15h30-17h : +11 ans

Semaine 32 Du 8 au 12 août (avec Jérôme)

13h30-15h : 7/10 ans

15h-16h30 : +11 ans

PONEY

Poney club de Warmeriville
Du 11 juillet au 5 août



Bon à retirer au secrétariat

Pour les 5/13 ans

KARATE

DOJO espace Le Figuier

A partir de 7 ans

Juillet :

Mardi 19 : 16h45/18h45

Mercredi 20 : 16h45/18h45

Jeudi 28 : 14h/16h

Août :

jeudi 4 : 14h/16h



BODY KPOP

DOJO espace Le Figuier

8/12 ans

Mardi 12 Juillet

Mercredi 13 juillet / Mercredi 27 juillet : 16h30/18h45



RETRO GAMING (groupe de 30 max)



25 juillet : 10h à 12h / 13h à 15h / 15h à 17h
Facebook : clément retrogaming
Blog : www.clementretrogaming.wordpress.com

Perles et créations

Salle des loisirs créatifs

(au Figuier passage entre la mairie et le coiffeur)

Juillet

Lundi 11: 5/7 ans (6 pers max) 9h-11h
+ 8 ans (8 pers max) 13h45-16h45

Mercredi 13 :5/7 ans 13h45-15h45

Lundi 18 : 5/7 ans 9h-11h
+8 ans 13h45-16h45



Août

Mardi 9 : +8 ans 13h45 16h45

Jeudi 11 : 5/7 ans 9h-11h
+8 ans 13h45 16h45

Chant/ rythme et percussion

Salle de musique (maison des associations)



Juillet

Lundi 11 : 14h-15h30 12/15 ans	Mardi 19 : 14h-15h30 8/11 ans
15h30-16h30 6/7 ans	15h30-16h30 6/7 ans
Mardi 12 : 14h -15h30 8/11 ans	Lundi 25 : 14h-15h30 12/15 ans
15h30-16h30 6/7 ans	15h30-17h 8/11 ans
Lundi 18 : 14h-15h30 12/15 ans	Mardi 26 : 14h-15h 6/7 ans
15h30-17h 8/11 ans	15h-16h30 8/11 ans

Atelier Dessin et couleurs

Salle peinture

(au Figuier passage entre la mairie et le coiffeur)

Groupe de 8 maximum

Les mardis 12/19 et 26 juillet 2022

9h30-11h30 : à partir de 8 ans



Pôle santé

Médecins : Dr Damien MOREAU 03 26 03 86 68

Dr Delphine DEMORGNY 03 26 03 59 59

Dr Amandine MASCRET 03 26 02 27 42

Chirurgien-dentiste : Dr Damien TALLEUX / Dr Margaux DELPLANQUE 03 26 03 80 52

Pédicure Podologue : Mme Lola GUILLOUX 03 10 16 58 79

Infirmières : Cabinet avenue Jacques Joseph Harmel

Toutes les permanences se font à Warmeriville.

6h45-7h / 7h45-8h / 11h-11h30 / 12h30 sur rendez-vous

Mme Stéphanie LEROY / Mme Virginie ROESCH / Mme Mélanie MAURICIERI 07 71 10 47 98

Pharmacie : Mmes Christelle DESCHAMPS et Sophie SEPUL-DESCHAMPS 03 26 03 83 45

Fax 03 26 03 80 53

Orthophoniste : Mme Ségolène DUFRENOIS 03 26 03 50 60

Taxis : Les taxis de Zoé : 03 26 03 38 15 ou 06 72 32 57 00

Kinésithérapeutes : M. Fabrice BOREL, Mme Sophie LEFORT-POCQUET, Mme Modesty AHMED, Maëly LOPPIN 03.26.03.32.88

Nutritionniste : Mme Valérie GRANDIDIER 06 88 52 96 66

Opticien : Mme Manon MAKSUD 03 26 97 54 17

Psychologue /hypnothérapeute/sophrologue : Mme Fillion 06 13 40 77 81/09 53 71 75 12

AGENDA

29 juin	Don du sang 15h à 19h au centre associatif	03 septembre	Forum des associations au Cercle
8 juillet	Marché nocturne 17h à 21h Place de l'église	9 septembre	Marché nocturne 17h à 21h Place Julien Borgnier (place du Centre associatif)
13 juillet	Retraite aux flambeaux 21h au stade Feux d'artifices et bal	11 septembre	Brocante place de l'église et rues adjacentes
14 juillet	Cérémonie aux monuments aux morts 11h	17 et 18 sep- tembre	Mongolfiades au stade

« être en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire » (Robert Orben)